

L'activité du comité de l'Union syndicale en 1918

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'une des questions essentielles serait naturellement l'élaboration du programme et sa répartition aux divers camarades qui voudront bien mettre leurs connaissances au service de l'œuvre. Ces camarades devraient, au préalable, se réunir et arrêter un projet à soumettre aux organisations. Ce programme comprendrait non seulement l'enseignement des questions économiques, mais également la littérature, l'histoire de la civilisation et de l'art. Le but est d'ouvrir le cœur et l'intelligence de nos militants ouvriers, tout en développant chez eux le sentiment de la beauté.

La méthode d'enseignement dans ces cours devrait laisser une large place à l'interrogation et à la discussion et non pas imiter la forme pratiquée dans les universités où le maître parle et dicte à son auditoire. Un rôle plus actif doit être donné à ceux que l'on désire instruire, afin de s'assurer que chacun comprend la leçon.

Malgré les difficultés de toutes sortes que la création de ces cours de militants rencontrerait, nous voulons espérer qu'ils verront le jour dans un avenir prochain.

Le développement du mouvement ouvrier l'exige impérieusement. Nous manquons d'hommes! disent souvent nos militants et cela est vrai. Il faut donc en former. Nous en avons un pressant besoin pour notre propagande et pour la direction de nos organisations. Plus nous en augmenterons le nombre et plus nous hâterons le moment de notre émancipation intégrale. La transformation sociale que nous rêvons, pour être assurée, ne doit pas être imposée par la violence à une majorité, mais obtenue par la persuasion, grâce à laquelle, de minorité que nous sommes, nous passons bientôt à la majorité. Ch. Schürch.



L'activité du comité de l'Union syndicale en 1918

Le programme pour l'année 1918 qui fut soumis le 25 février 1918 à l'appréciation et à la décision de la commission syndicale, se trouvait sous l'influence de la situation créée par la guerre. Il comprenait les points suivants: 1^o statistique syndicale; 2^o statistique économique; 3^o rédaction de la *Revue* et de la *Rundschau*; 4^o rédaction de la correspondance syndicale; 5^o développement des efforts de centralisation et de concentration dans les organisations syndicales; 6^o actions de nécessité, actions contre le service civil et auxiliaire; 7^o développement de la législation de protection ouvrière (protection des apprentis, loi sur les fabriques, assurances-accidents); 8^o action en faveur de l'impôt fédéral direct; 9^o application des décisions du congrès: a) enquête sur la question des secours

à accorder en cas de grève générale; b) création d'un conseil de revision; 10^o propagande pour l'adhésion des fédérations qui ne font pas encore partie de l'Union syndicale; 11^o admission des apprentis dans les syndicats et leur éducation; 12^o attitude au sujet de la période transitoire d'après guerre.

On pourrait écrire un livre entier sur la liquidation de ce programme, nous nous bornons cependant à mentionner le strict nécessaire. La statistique syndicale a été amplifiée en comparaison des années précédentes. On élabora des tableaux sur la répartition des organisations dans les différentes localités et les cantons. Nous avons en outre établi, dans deux tableaux graphiques, accompagnés de texte explicatif, la proportion du nombre des organisés et la répartition des organisations sur les différentes industries, selon la population de la Suisse. Ce tableau est aussi établi par canton. Ces graphiques ont été publiés dans le numéro 1 de 1919 de la *Revue syndicale* et nous les recommandons à l'étude des ouvriers organisés, spécialement aux comités des fédérations; les autres parties de la statistique syndicale furent élaborées comme d'habitude.

On n'a pas pu vouer l'attention nécessaire à la statistique économique, en considération des questions d'actualité pressantes qui exigèrent un grand travail.

La rédaction de la *Rundschau* et de la *Revue* fut faite comme les années précédentes. Les organes de publication de l'Union syndicale eurent à souffrir de la disette de papier comme tous les autres journaux. A partir du 1^{er} mai 1918, le camarade Schürch se chargea de la rédaction de la *Revue*; nous remercions le camarade Heymann, qui dirigea la rédaction de la *Revue* par intérim, pour les bons services qu'il a rendus à l'Union syndicale.

La correspondance syndicale s'efforça, comme l'année précédente, de mettre à la disposition de la presse syndicale des articles traitant des sujets d'actualité. Elle parut en 24 numéros, contenant 40 articles, la plupart de grande dimension.

Nous appuyâmes, avant comme après, les efforts de centralisation et de concentration qui se firent remarquer dans les fédérations syndicales.

L'attitude à l'égard du mouvement des employés à traitement fixe fut traitée dans des séances communes avec la direction du parti. Les thèses élaborées à ce sujet furent adoptées par la commission syndicale et publiées dans la presse.

Le comité intervint aussi dans quelques conflits qui surgirent soit entre des fédérations

syndicales ou entre des fédérations et les syndicats adhérents, ou entre Unions ouvrières et syndicats. Une entente put être atteinte dans chacun des cas.

Une subvention fut accordée à la Chambre du travail du Tessin. A l'occasion de la grève générale de Lugano, on examina la question des mesures à prendre pour fortifier les organisations syndicales du canton du Tessin. Une conférence des représentants des organisations intéressées, qui eut lieu le 1^{er} septembre à Lugano fut d'avis qu'il fallait engager un deuxième secrétaire qui, en outre de la langue italienne, devrait connaître l'allemand. Les moyens financiers nécessaires étaient à peu près assurés à la fin de l'année. On essayera encore d'intéresser les organisations des cheminots à cette affaire.

Un secrétariat fut aussi créé dans le canton de Glaris; il demanda l'appui financier des fédérations. Considérant la situation difficile du mouvement syndical et l'éloignement des grands centres des communication, il fut décidé, après examen des circonstances, d'accorder cet appui pour 1918 et 1919, sans préjudicier les décisions à prendre les années suivantes.

Une proposition semblable d'une petite ville de la Suisse centrale dut être refusée, parce ce doit être l'affaire des Unions locales de financer leurs secrétariats.

Sur le désir des auxiliaires des arts graphiques et des relieurs, le comité s'occupa des travaux préliminaires pour la fusion des deux syndicats. Malheureusement ce travail fut vain. Les relieurs repoussèrent le projet de fusion à leur assemblée des délégués d'Olten, tandis que les auxiliaires des arts graphiques et ouvriers du papier, dont l'assemblée des délégués siégeait le même jour à Berne, l'acceptait à l'unanimité.

Nos efforts pour amener une fusion de la fédération des coiffeurs, dont la situation était des plus précaires, avec celle des tailleurs eurent plus de succès. Cette fusion, décidée le 1^{er} juillet 1918, fut ratifiée par l'assemblée des délégués des tailleurs lors de leur séance du mois de novembre.

Par l'engagement du camarade Schürch au secrétariat de l'Union syndicale, les relations avec la Suisse romande devinrent plus étroites. On essaya particulièrement de créer, d'après le modèle de la Suisse allemande, des unions ouvrières capables de se maintenir pour obtenir un contact permanent. On examina de même la question de la fusion des journaux syndicaux de langue française et un projet prévoyant un organe syndical français unique fut élaboré. Il est vrai, que cette question n'était pas encore entièrement solutionnée à la fin de l'année.

Plusieurs fédérations, qui se trouvaient ensuite de grève dans une position financière critique, obtinrent par notre intermédiaire des emprunts sous la garantie des fédérations; ces emprunts furent tous promptement remboursés.

Les questions de nécessité nous donnèrent aussi en 1918 fort à faire, comme ce fut d'ailleurs de même le cas au cours des années de guerre précédentes.

Le comité participa aussi aux travaux préliminaires pour la création d'une société pour la réforme du logement qui devra s'occuper du problème de la disette des logements et chercher à y parer; elle aura principalement un caractère de propagande. Certaines circonstances ne permirent pas la création de cette société pendant l'année de rapport.

La liquidation de l'affaire concernant le service civil et auxiliaire, qui occupait le secrétariat au début de l'année, devint l'une des tâches dont s'acquitta le comité d'action d'Olten institué ensuite.

Par contre, nous eûmes à sauvegarder les intérêts des syndiqués lors de la discussion du projet concernant une décision fédérale au sujet des secours à accorder aux chômeurs et lors de l'application de cet arrêté.

Le comité s'occupa de même de la question de la création d'offices de salaire qui est, actuellement encore, en discussion.

Les mesures de secours devenues nécessaires ensuite de l'épidémie de grippe sont aussi en rapport avec l'action générale de nécessité. Un chômage intense sévissait déjà dans de nombreux établissements. Le comité intervint auprès des autorités fédérales pour qu'un secours soit payé à ces gens. En principe le Conseil fédéral fut d'accord, mais à la condition que les cantons et les communes se chargeraient d'une partie des frais.

Différentes conférences eurent lieu entre les représentants des organisations ouvrières et patronales pour discuter la question du maintien de l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries. Une entente de principe put être atteinte. Le Département de l'économie publique s'est chargé de l'élaboration d'une ordonnance d'entente qui sera soumise aux parties.

Des abus ayant été constaté dans la répartition du papier à la presse syndicale, le comité fit des démarches auprès de la Centrale du papier. Cette intervention exigea de nombreuses requêtes et des consultations verbales. Toute cette affaire se tira en longueur et n'était pas encore entièrement liquidée à la fin de l'année. La plupart des journaux syndicaux obtinrent cependant satisfaction; des nouveaux pourparlers ont été engagés pour ceux dont les réclamations nous paraissent justifiées.

Le comité prit part en automne aux délibérations ayant pour but la fondation d'une coopérative de production de légumes, dont l'initiative fut prise par l'Union suisse des Sociétés coopératives.

Les autres questions de secours furent liquidées par le comité d'action; nous observons à ce sujet que le secrétariat du comité d'action et la comptabilité furent remis au secrétariat de l'Union syndicale, ainsi ce dernier dut exécuter un travail considérable qui n'était nullement prévu.

Le comité s'intéressa tout spécialement au développement des dispositions légales de protection ouvrière, bien que les circonstances ne fussent guère favorables à ces problèmes. Une conférence des représentants des organisations discuta la loi fédérale sur les apprentissages. Un membre de la commission fut chargé de l'élaboration d'un projet de loi sur de nouvelles bases. Ce travail n'est malheureusement pas encore terminé aujourd'hui.

Grâce aux efforts de l'Union syndicale, on réussit enfin à faire mettre en vigueur les principales dispositions de la loi sur les fabriques de 1914. La discussion du décret d'application fut commencée en automne 1918. Nous avons fait à cette occasion un certain nombre de propositions de modification qui, avec celles de différentes organisations syndicales, furent discutées dans des conférences préalables des membres de la commission des fabriques. Nous apprenons que ces discussions sont terminées dans leurs parties essentielles. Si la loi et le décret d'application n'est pas bientôt mis en vigueur, il se pourrait que toute cette œuvre soit soumise à une révision, car il semble que le développement marche aujourd'hui un peu plus vite qu'auparavant.

La mise en pratique de la nouvelle loi sur l'assurance-accidents désillusionna fort les intéressés; déjà les décrets d'application avaient fort diminué l'enthousiasme avec lequel cette loi fut accueillie. Le comité arrangea des cours à Berne, Zurich et dans la Suisse romande pour instruire les syndicats sur la pratique de l'assurance; il distribua de même de la littérature traitant ce sujet. Sur de nombreuses demandes des secrétaires ouvriers, une conférence fut convoquée en automne à Zurich qui discuta les nombreux abus qui avaient pu être constatés dans le court espace de temps qui s'était écoulé depuis la création de l'Office de l'assurance-accidents. Les représentants ouvriers au conseil d'administration de l'Office d'assurance-accidents furent chargés de demander l'abolition de ces abus. Deux séances du conseil d'administration s'occupèrent ensuite de la liquidation des réclamations émises. La situation s'est quelque peu améliorée depuis.

Les défauts de la loi même causèrent aussi un vif mécontentement: le temps d'attente, la réduction de l'indemnité à 80 pour cent, l'interprétation bureaucratique des dispositions concernant l'indemnité en cas d'accidents non professionnels, le montant des primes, etc. Le comité fit une enquête pour obtenir des éclaircissements sur ces prescriptions. Il fut finalement démontré que la seule solution possible était la révision totale de la loi sur l'assurance-accidents et que cette révision devait avoir lieu le plutôt possible. Le comité espère que cette importante affaire obtiendra l'attention qu'elle mérite.

Lors de l'action en faveur de l'impôt fédéral direct, le comité fut représenté par le comité d'action d'Olten. En plus d'une cotisation de la caisse de l'Union, les caisses des syndicats accordèrent des subsides considérables pour la propagande pour l'acceptation de l'impôt fédéral et pour celle de l'élection proportionnelle du Conseil national.

L'application des décisions du congrès signifia cette fois un travail très important. Un règlement concernant la création du conseil de révision fut élaboré; ce règlement prévoit les tâches qui incomberont à ce conseil et les conditions sous lesquelles il devra fonctionner. Il fut adopté par la commission syndicale qui élut les membres de la nouvelle institution. Jusqu'ici le conseil de révision n'a fonctionné qu'une seule fois, à l'occasion de la révision d'une caisse et de la vérification d'une nouvelle comptabilité. On a reconnu que le conseil de révision pouvait rendre des services appréciables.

La question des secours à payer en cas de grève générale, qui fut soumise au comité, nous engagea à envoyer un questionnaire aux fédérations dans le but de connaître leur point de vue. Toutes les fédérations refusèrent le paiement obligatoire de secours de grève. La pratique a, il est vrai, démontré en novembre que, s'il ne pouvait être question de verser des secours de grève, les fédérations ont cependant eu des dépenses très importantes en secours de représailles et assistance judiciaire.

Peu après le nouvel-an, la Fédération des mécaniciens-dentistes, comprenant 240 membres, demanda son admission à l'Union syndicale. Une demande d'admission de la Fédération suisse des contremaîtres en bâtiment dut être renvoyée à plus tard sur la réclamation de la Fédération des ouvriers du bâtiment; il faudra attendre jusqu'à ce que les relations réciproques de ces deux organisations soient éclaircies. Par l'intermédiaire du comité une entrevue des deux comités centraux eut lieu pour discuter la conclusion d'un contrat d'association. Cette affaire n'était pas encore liquidée à la fin de l'année.

La Fédération suisse des chauffeurs et machinistes procéda en 1917 à une votation générale sur la question de l'adhésion à l'Union syndicale. L'adhésion fut refusée par une petite majorité. Cette décision engagea un certain nombre de sections de cette fédération à demander au comité qu'il leur soit permis d'adhérer par sections. Le comité savait fort bien que l'admission par section pourrait avoir certaines conséquences, il ne voulut cependant pas repousser les quémandeurs; il recommanda l'acceptation de l'admission à la commission syndicale à la condition que ce ne serait pas les sections individuellement qui désigneraient leurs représentants à la commission, mais la totalité des membres entrant en considération. La commission syndicale prit une décision dans ce sens. Jusqu'à la fin de 1918 les sections suivantes des chauffeurs et machinistes ont adhéré à l'Union syndicale: Bâle, Berne, Oberland bernois, Toggenbourg, Zurzach, Rorschach, March et Höfe, Bâle-Campagne, Argovie, Rheinfelden, Schaffhouse et St-Imier. La question de l'adhésion est vivement discutée dans les autres sections, si bien que l'adhésion complète de la fédération est à prévoir dans un temps rapproché.

S'est en outre déclarée pour être admise l'Association jurassienne des employés et ouvriers du téléphone, une organisation qui ne comprend, il est vrai, qu'environ 30 membres. L'admission fut décidée avec le consentement de l'U. O. E. T.

Un comité d'initiative des ouvriers des usines de forces motrices à Laufenbourg nous demanda d'appuyer leurs efforts pour la création d'une fédération suisse qui serait admise à l'Union syndicale. Cette demande fut refusée, considérant que cette organisation serait superflue, puisque les ouvriers des communes et de l'Etat et les métallurgistes s'occupent des intérêts de ce groupe de travailleurs et qu'une fondation nouvelle ne ferait qu'accentuer l'éparpillement des forces.

On suivit avec la plus grande attention la campagne de la Société suisse des employés de chemins de fer, une organisation comptant environ 18,000 membres, en vue d'adhérer à l'Union syndicale. Les pourparlers réciproques eurent pour résultat que le comité central de la Société ainsi que l'assemblée des délégués approuvèrent l'adhésion. La votation générale du 25 novembre 1918 décida donc avec une grande majorité (8450 oui, 3327 non et 1339 bulletins non valables) l'adhésion pour le 1^{er} janvier 1919. Après la grève générale une vive opposition se fit remarquer contre la direction de l'organisation ainsi que contre l'Union syndicale. Nous avons déjà reçu une lettre, dans laquelle on nous demande « au nom de la commission de la Société » de renvoyer la date de l'entrée à un an. Cependant, si nous considérons

la situation telle qu'elle se présente actuellement, il est à espérer que cette affaire aura un dénouement favorable pour l'Union syndicale.

Il est évident que le point 11 de notre programme: admission des apprentis dans les syndicats et leur éducation, eût été des plus opportuns en ce moment, mais il nous a été impossible de nous en occuper pendant l'année de rapport. Les autres points du programme étaient de nature si pressante qu'ils ont absorbé tout notre temps. Il faut reconnaître, d'autre part, que de grandes difficultés sont à surmonter si nous voulons mener ce problème à bien et qu'il exige la plus grande attention.

La question de la période transitoire d'après guerre fut discutée au sein de la commission; une commission spéciale fut chargée de l'examen d'un programme élaboré par le secrétariat; ce programme fut adopté dans ses parties principales.

Les thèses furent publiées dans le numéro de juillet 1918 de la *Revue* et furent remises le 9 juillet au Conseil fédéral; elles traitent surtout un certain nombre de propositions pratiques. Aujourd'hui que nous nous trouvons en pleine époque transitoire, nous pouvons constater que nos explications sont absolument conformes à la situation. Malheureusement, le Conseil fédéral n'a tenu compte que de quelques points de nos propositions. Une discussion sur notre programme n'a pas même eu lieu. Il faut cependant reconnaître que cette situation est partiellement la conséquence des événements politiques.

Les questions concernant la période transitoire d'après guerre rencontrent de nombreuses difficultés; bien souvent les intérêts d'un groupe ne sont pas conformes à ceux d'un autre. C'est ce qui a lieu, par exemple, chez les tailleurs. Dans cette profession on se plaint depuis six mois que la marche des affaires devient de plus en plus mauvaise. Elle demande que les exportations d'habillements soient facilitées, ne serait-ce que dans une mesure restreinte. Mais l'Office de guerre déclare que les frontières ne peuvent pas encore être ouvertes, d'une part à cause des prescriptions de la S. S. S., de l'autre pour ne pas porter préjudice à la population du pays. Et réellement ce furent les ouvriers qui réclamèrent la fermeture des frontières. Nous pourrions encore citer d'autres exemples.

Les relations internationales se bornèrent pendant l'année de rapport à des correspondances occasionnelles. Après la conférence de Berne, en octobre 1917, la Centrale nationale de la Hollande se chargea de l'envoi des correspondances entre les syndicats des puissances centrales et celles de l'Entente. Elle se chargea de même de convoquer une nouvelle conférence en temps opportun. Ce moment sembla venu en

novembre après la signature de l'armistice. La Centrale nationale hollandaise convoqua une conférence au lieu du congrès de la paix. Mais comme la ville de Paris fut désignée comme lieu du congrès, il fallut modifier le programme. On s'est désormais entendu que cette conférence aurait lieu à Berne.

Le comité a accepté en principe l'invitation, dans la supposition que tous les pays seraient invités, même ceux nouvellement constitués, pour que l'on ait la certitude que les deux camps seraient représentés.

Au cours de l'été 1918 nous reçûmes la visite d'un représentant des organisations syndicales de la Russie, qui voulait reprendre les relations entre les syndicats russes et ceux de l'Europe occidentale; il désirait aussi qu'une conférence soit convoquée. Il prit part à plusieurs séances du comité et de la commission syndicale. Malheureusement, il ne tint pas sa promesse de donner à notre presse syndicale des rapports authentiques sur la situation en Russie. Par contre, il nous apporta au début du mois de novembre une invitation des syndicats russes de faire visiter la Russie par quelques représentants des fédérations. Ce voyage ne fut pas exécuté pour différentes raisons. Entre temps, le représentant des syndicats russes fut expulsé avec l'ambassade russe. Nous ne nous permettons pas de juger l'attitude de cette ambassade, car nous ne possédons aucune preuve de ses agissements. Par contre, le cas du représentant des syndicats n'est pas sujet à discussion. Il n'a jamais fait le moindre essai pour populariser les idées bolchévistes. Son expulsion fut dans ce cas particulier une infraction flagrante du droit d'asile.

Le comité fut renouvelé pour l'année de rapport. Furent élus dans celui-ci: Schneeberger, président, métallurgistes; Greutert, vice-président, lithographes; Ryser, horlogers; Eugster, ouvriers du textile (ouvriers à domicile); Leuenberger, ouvriers sur bois; Rieder, ouvriers des ateliers des chemins de fer; Vuatollo, ouvriers du bâtiment, et Dürr, secrétaire. Sont en outre occupés au bureau: les camarades Schürch, secrétaire, Belina, adjoint, et la camarade Hüni, secrétaire des ouvrières. Le secrétariat s'occupa en outre des questions mentionnées ci-dessus, de la propagande, des travaux d'éducation, de l'organisation d'actions de secours, de l'organisation des congrès ouvriers, des problèmes du ravitaillement, des relations entre les sociétés coopératives et les fédérations syndicales et des propositions présentées au congrès ouvrier.

Les affaires en cours furent liquidées en dix séances du comité, six séances de la commission syndicale et sept séances combinées avec la direction du Parti socialiste.

L'année se termina par une grève générale qui prit des proportions imposantes; elle a démontré la puissance et l'unité du mouvement ouvrier, mais elle a aussi provoqué de nombreux nouveaux problèmes et une foule de questions qui devront être examinés. Nous souhaitons que l'année qui commence nous apporte une solution favorable pour la classe ouvrière.



La vengeance

Après la cessation de la grève générale en novembre 1918, une période de travail intense commença pour les procureurs et les tribunaux. C'est par douzaines que les plaintes affluèrent pour violation de domicile, menaces, refus d'obéissance, insubordination ou incitation à celle-ci, les accusations se rapprochèrent même de l'émeute, mais finalement on y renonça, car, malgré tous les efforts, on ne put trouver aucun indice prouvant un tel crime. Chez des douzaines de Russes et des suspects de bolchévisme on fit des perquisitions pour trouver les millions étrangers qui devaient financer la « révolution » en Suisse. Il semble cependant que l'on n'a rien découvert.

Si nous parlons de vengeance, ce n'est pas par hasard. Toute la campagne de la presse bourgeoise n'est rien d'autre qu'une campagne de vengeance contre les organisations ouvrières, car les violations de la loi qui sont arrivées pendant les jours de grève sont réellement de si peu d'importance en comparaison de la grandeur du mouvement, qu'elles ne valent pas la peine d'en parler. Si des délits plus graves n'ont pas pu être constatés, c'est grâce à la discipline des masses ouvrières qui ne se laissèrent pas provoquer.

Malheureusement un grand nombre de camarades ont été condamnés à la prison jusqu'à la durée de six mois. La procédure, à l'encontre de celle en usage habituellement quand il s'agit de certains procès d'accapareurs, fut extraordinairement prompte; il paraît que dans ces cas on ne fut pas embarrassé pour trouver les dispositions légales qu'il fallait appliquer.

L'acte principal devait se porter contre les « instigateurs » de la grève générale. La liste des accusés comprenait 21 noms, les camarades Allgöwer, président de l'U. O. E. T.; Düby, secrétaire général de la Société des employés de chemins de fer; Dürr, secrétaire de l'Union syndicale; Eng, président de la Fédération du personnel des locomotives; Grimm, président du comité d'action; GrosPierre, secrétaire de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers; Gschwend, président du Parti socialiste suisse; Huggler, secrétaire général de la Fédération du